

Des organigrammes d'aide à la décision indiquent dans quel ordre les essais doivent être réalisés avec les différents constituants de référence pour déterminer les classes de performances des constituants à essayer pour chaque source d'inflammation. Les essais sont réalisés avec les constituants de référence selon la norme NF EN 1021-1 et ensuite selon la norme NF EN 1021-2.

Les deux premiers organigrammes permettent de déterminer les performances respectivement du revêtement et du rembourrage par rapport à la cigarette.

Les quatre suivants permettent de déterminer les performances respectivement du revêtement et du rembourrage par rapport au couple cigarette et allumette.

Dans chacun de ces organigrammes, les lettres Rn, Mn et Mi représentent les constituants de référence auxquels les constituants à essayer sont associés, sachant que :

- Rn signifie revêtement neutre ;
- Mn signifie mousse neutre ;
- Mi signifie mousse inflammable par les sources du fumeur.

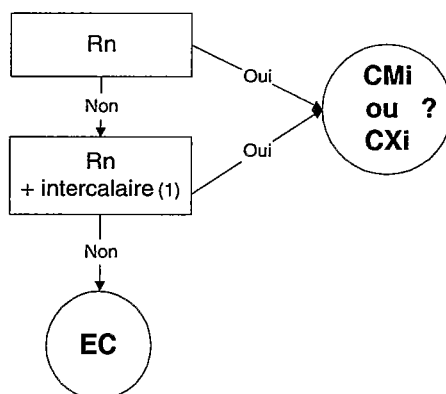
Détermination des classes d'allumabilité des constituants par rapport à l'essai à la cigarette selon la norme NF EN 1021-1

Note : dans les organigrammes ci-après :

- *oui* signifie que le matériau passe l'essai avec la source considérée ;
- *non* signifie que le matériau ne passe pas l'essai.

A. – CLASSES D'ALLUMABILITE DE CONSTITUANTS A PARTIR DES ESSAIS A LA CIGARETTE SELON NF EN 1021-1 :

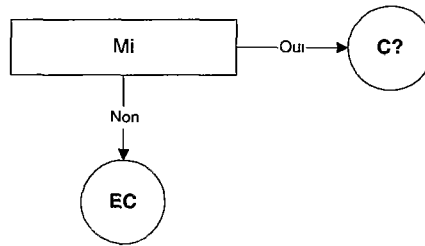
a) Détermination des classes C ou EC sur un rembourrage testé avec le revêtement de référence Rn



C? : passe au moins l'essai selon la norme NF EN 1021-1 sous réserve des résultats qui seront obtenus selon la norme NF EN 1021-2

Note (1) : lorsque le rembourrage est essayé avec un intercalaire en plus, la classe ne sera valable que pour l'association rembourrage/intercalaire qui sera alors considérée comme étant l'ensemble du rembourrage.

b) Classes C ou EC de résultats obtenues sur un revêtement testé avec un rembourrage de référence Mi :

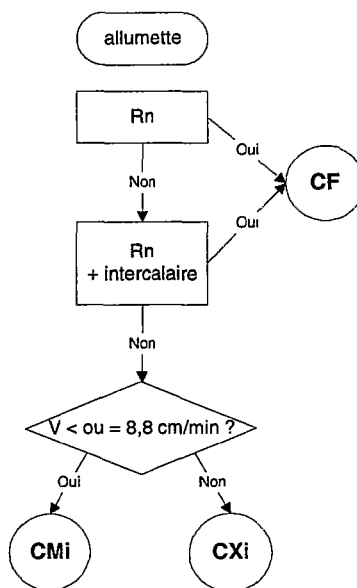


Le revêtement peut être seul ou associé avec un intercalaire. Dans ce cas, c'est l'association revêtement/intercalaire qui est essayée.

B. – CLASSES D'ALLUMABILITE DE CONSTITUANTS A PARTIR DES ESSAIS A LA CIGARETTE ET A LA PETITE FLAMME SIMULANT L'ALLUMETTE RESPECTIVEMENT SELON NF EN 1021-1 ET NF EN 1021-2 :

Compte tenu des classes obtenues avec les essais à la cigarette, les organigrammes suivants permettent de préciser les classes réelles des matériaux classés CMi(?), CXi(?), C(?) précédemment. En effet, ces matériaux pourront éventuellement être classés CF, CFb ou CFz s'ils passent les essais à l'allumette.

Classes de résultats obtenues sur un rembourrage CMi(?) ou CXi(?) testé avec le revêtement de référence :



Classes de résultats obtenues sur un revêtement C?, qui passe l'essai à la cigarette quel que soit le rembourrage (Mi et Mn) :

